

Procès verbal de l'AG CCC du 26 janvier 2019

1. Le comité actuel est reconduit. L'AG approuve l'entrée dans le comité de deux membres supplémentaires. Jean-Guy Moureau en tant qu'adjoint au secrétaire et Jean Decoster en tant qu'adjoint au trésorier. L'AG approuve la délégation de pouvoirs au comité pour la gestion journalière du club.
2. Les comptes 2018 sont présentés et approuvés par l'AG . Les membres remercient Yves Cornet pour la tenue des comptes.
3. L'AG approuve les modalités de remboursement des maillots et des recommandes suivantes : les nouveaux affiliés à partir du 1 février 2019 seront tenus de s'équiper avec le maillot du club comprenant un cuissard et une vareuse été ainsi que d'un cuissard et une vareuse hiver. Le prix total de 265 euros pourra être étalé en 3 paiements trimestriels. Selon les mêmes modalités que celles fixées lors de l'AG 2018, les nouveaux affiliés seront remboursés annuellement de 33 euros pendant 3 ans.

Pour ce qui concerne les recommandes de maillots pour les membres déjà équipés, celles-ci seront payées au prix plein.

4. Le secrétaire fait un état des lieux des affiliations. Pratiquement tous les membres sont en ordre d'affiliations et d'inscriptions. L'AG décide qu'à partir du 1 janvier 2020, tous les membres du club devront être obligatoirement inscrits à la FCWB, fédération à laquelle le club est inscrit.
5. Le secrétaire présente le Règlement d'ordre intérieur du club (ROI). Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'AG. L'assemblée remercie le secrétaire pour ce travail très important pour le club.
6. Dorénavant, le montant de la cagnotte du dimanche est fixé à 5 euros
7. Désignation officielle des capitaines de routes : l'AG désigne officiellement les capitaines de route suivants :

Serge Gilles, Thierry Godfroid, Bernard Beka, Michael Debras, Dominique Juvijns et Jean-François Delvaux.

Le président rappelle que ces capitaines de route sont les responsables des mesures de sécurité et de la cadence du groupe, garantes de la sécurité et du bien-être du peloton.

8. Le repas du 24 Février sera organisé au restaurant HDV (Place Henri Hallet, Hannut). Le menu à 60 euros est choisi. Le club intervient pour 20 euros par membres et conjoints. Léon Galand s'occupe des inscriptions.
9. Prochain W-E Cyclo (31/08 au 01/09) sera organisé par Richard Delvaux.
10. Fête du vélo : 22 septembre 2019
11. Repas cyclo : 20 octobre. Jean-Guy Moureau réserve la salle du collège.
12. Divers
 - Activité éducationnelle sera organisée par Jean Decoster. Il rendra une proposition de date et d'activité.
 - Règles pour randonnées extérieures : le club n'intervient que pour les membres affiliés à la FCWB en 2019. Le kilométrage choisi sera celui le plus cohérent

avec le planning annuel excepté pour la randonnée de Hélécine, pour laquelle la distance sera 75 km afin de bénéficier du ravitaillement.

- Pascal Rodriguez : un deuxième groupe roulant à une cadence plus élevée est-il envisageable ? L'AG estime que le ROI prévoit explicitement la cadence de 25 km/h de moyenne. Il n'est donc pas question de créer un groupe plus rapide. Le comité rappelle que d'une part, cette règle est connue de chaque nouveau membre et que d'autre part il est toujours possible pour ceux ou celles qui veulent s'exprimer plus sportivement de participer à des randonnées organisées le samedi partout en Belgique. Cependant, l'AG approuve qu'un groupe plus lent soit organisé par Jean Leruth et Gilbert Schrijnen (responsables de l'itinéraire et surtout de retrouver le reste du club à l'issue de la randonnée). Ce groupe permettra également aux cyclos revenant de blessures ou maladies de reprendre de façon plus douce et progressive.
- Jean-Guy Moureau propose d'organiser à nouveau le week-end famille de fin juin. Suite à la réponse positive des membres présents, il fera une proposition.
- Yves Cornet pose la question d'un local à matériel. Eddy Saussoy se renseigne auprès des menuiseries Labaisse.
- Yves Cornet rembourse les 33 euros annuels à partir de la semaine prochaine.